

Son Excellence
Ban Ki-moon
Secrétaire général des Nations Unies

C.c.: Son Excellence Vuk Jeremić, Président de la 67^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

22 juillet 2013

Excellence,

A l'approche d'une autre étape déterminante dans le processus de développement du programme de l'après-2015 en septembre, nous écrivons afin de vous faire part de nos commentaires sur le rapport du Panel de haut niveau sur l'après-2015 et afin d'exposer nos recommandations générales pour le processus. Nous tenons à continuer à apporter les points de vue de la société civile aux discussions et à travailler étroitement avec les Nations Unies pour aider au développement d'un programme pour l'après-2015 effectif qui « ne laisse personne de côté ».

Nous saluons les efforts entrepris par le Panel pour prendre en compte les commentaires d'un large éventail d'acteurs. Parmi ces commentaires se trouvaient une lettre datée du 15 mai 2013 (cosignée par 18 organisations internationales de la société civile), ainsi que les résultats des discussions tenues durant la conférence « Faire avancer l'agenda Post-2015 de développement durable » qui a eu lieu à Bonn du 20 au 22 mars 2013. Des critères et des principes essentiels pour un programme pour l'après-2015 efficace y ont été affirmés et largement adoptés par les organisations de la société civile : le besoin pour le programme pour l'après-2015 d'intégrer les droits humains, de respecter les frontières planétaires, d'éliminer les inégalités et de permettre une transformation structurelle ; la nécessité pour le programme d'être universel et d'assurer l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une participation significative.

Nous avons apprécié le rapport du Panel de haut niveau par rapport à ces critères et encore une fois souligné l'importance d'un nombre de points qui sont centraux au programme pour l'après-2015.

Droits humains

Dans le rapport du Panel, les droits humains sont considérés comme le principe clé pour un partenariat mondial, et l'éradication de la pauvreté et le développement sont placés dans le contexte des droits humains. Plus précisément, le rapport indique que : « de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles doivent être définis dans le respect des droits humains universels » et que nous devons « réaliser un modèle de développement dans lequel la dignité et les droits de l'homme deviennent une réalité pour tous ». Nous saluons également les recommandations du Panel d'assurer l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, comme précisé à la cible 4d.

Cependant le rapport est inconsistant. Il reconnaît les droits économiques et sociaux, mais il qualifie également ces droits de « besoins fondamentaux ». Cela est un pas en arrière particulièrement étant donné les obligations existantes des Etats selon le droit international. Il n'y a pas de reconnaissance que les gouvernements sont liés par des standards déjà existants en matière de droits humains. De plus, les individus doivent être reconnus comme des titulaires de droits. Ces droits ne devraient pas être limités aux droits civils et politiques, mais inclure et explicitement couvrir les droits économiques, sociaux et culturels. Les droits

sont indivisibles, et il y a divers mécanismes conçus pour garantir le respect des droits qui devraient être renforcés par plus de légitimité et de reconnaissance. Le rapport ne mentionne nulle part, en termes d'obligation de rendre des comptes, le droit à un recours effectif pour violations de droits humains. Par exemple, pour que les femmes puissent vivre dans des sociétés stables et pacifiques (objectif proposé 11), ce qui importe, à part l'accès aux mécanismes de justice et à une procédure équitable, est que la politique et la loi luttent contre la discrimination liée au genre et promeuvent l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes.

En plus de la réalisation de droits humains pour tous, le programme de développement doit se concentrer sur :

- assurer que les personnes dont les droits ont été violés ont accès à des mécanismes de recours,
- renforcer les systèmes judiciaires et leur accès,
- promouvoir les droits de la personne des enfants et des femmes et l'égalité des genres avec des mesures spécifiques pour prendre en compte les situations particulières des femmes et les besoins des enfants,
- garantir pour tout le monde le droit à la sécurité d'occupation de terres,
- mettre fin à toutes les expulsions forcées,
- instaurer la transparence et l'accès à l'information comme un droit.

Le programme pour l'après-2015 doit être enraciné dans l'architecture actuelle des droits humains avec une référence explicite à la Déclaration universelle des droits de l'homme. En utilisant l'architecture des droits humains et en incluant des moyens concrets de mise en œuvre, le programme pour l'après-2015 aura une base solide et non négociable ainsi que des instruments puissants de contrôle et de responsabilisation pour assurer que tous les droits humains sont respectés, réalisés et protégés.

Frontières planétaires

Nous saluons l'attention accordée au développement durable dans le rapport du Panel, ainsi que l'alignement étroit des agendas de l'environnement et du développement, reconnaissant ainsi l'interdépendance entre nos vies et la nature. C'est encourageant de voir le changement climatique figurer en bonne place. Cela montre que le bien-être des habitants de notre planète ne peut pas être assuré sans s'attaquer aux pressions extrêmes sur les systèmes naturels qui soutiennent la vie humaine.

Cependant, le rapport du Panel ne fournit pas les solutions mondiales, tangibles et effectives dont nous avons besoin urgemment. En particulier, l'importance donnée à la promotion d'une consommation et d'une production durables est contradictoire avec l'importance particulière accordée dans le rapport à la croissance économique. Il est impossible d'avoir une croissance continue de l'utilisation des ressources naturelles sans de sérieuses conséquences pour le futur de la planète. De plus, une trop grande place est faite aux solutions de marché, à la technologie et à la croissance pour résoudre les problèmes qui requièrent des changements fondamentaux dans nos systèmes économiques et politiques. Il est nécessaire de trouver une nouvelle approche qui transforme nos priorités internationales vers un cadre qui assure la prospérité de toutes les personnes dans les limites des ressources de la planète. Ceci signifie considérer l'égalité, la richesse et la consommation d'une manière nouvelle et intégrée. Les principes de justice climatique ainsi que des responsabilités historiques et communes mais différenciées, et le principe de pollueur-payeur doivent être le fondement de toute transition équitable.

Pour ces raisons, nous voudrions voir les points suivants mieux affirmés dans le programme de développement pour l'après-2015:

- une intégration de la stabilité des écosystèmes de la planète et des cibles garantissant le respect des frontières de la planète,
- soutien pour un objectif mondial sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre,
- de nouveaux mécanismes et sources pour produire des financements supplémentaires pour la lutte contre le changement climatique allant au-delà de l'aide publique au développement,
- un soutien considérablement renforcé pour l'adaptation au changement climatique, aidant ceux vivant dans la pauvreté à supporter les effets d'un monde où le climat est endommagé, en prenant en considération les responsabilités historiques,
- des mécanismes pour répondre aux pertes et dommages inévitables résultant des effets du changement climatique.

Le programme pour l'après-2015 doit reconnaître pleinement que la pauvreté mondiale ne sera jamais éradiquée à moins que nous ne commençons à respecter les frontières planétaires. Ceci inclut une transition rapide vers une économie à faibles émissions de carbone et résiliente au changement climatique car la science actuelle prouve que la planète est sur une trajectoire pouvant atteindre 4 degrés Celsius de réchauffement climatique ce qui éliminerait toute chance de développement durable.

Inégalités

Nous nous réjouissons que le rapport reconnaisse que les inégalités s'aggravent et doivent être traitées. Nous félicitons également la déclaration forte du Panel de considérer les objectifs atteints seulement s'ils sont atteints pour toutes catégories de revenu et sociales pertinentes. Nous saluons la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes comme un pilier central du programme pour l'après-2015, comme le montre notamment la recommandation d'avoir un objectif à part entière sur l'égalité entre les genres, ainsi que la demande d'avoir les droits des femmes et des filles pris en compte de manière transversale dans tous les objectifs. La référence spéciale aux jeunes et aux enfants est également tout à fait bienvenue.

Cependant, une omission majeure du rapport est qu'il ne propose pas d'objectif à part entière sur l'inégalité et ne formule pas d'ambitions mondiales pour combattre l'inégalité et les facteurs structurels de la marginalisation et de l'inégalité. De plus, les cibles et les indicateurs proposés pour illustrer les objectifs ne reflètent pas l'intention de combattre les inégalités indiquées dans la partie narrative. La seule manière de ne laisser personne de côté lors de la mise en place du programme est de reconnaître spécifiquement les groupes marginaux et d'inclure des indicateurs sur le progrès réalisé concernant leurs besoins spécifiques. De plus, le rapport n'insiste pas suffisamment sur l'importance de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les genres et de la discrimination, y compris les normes sociales discriminatoires et les relations entre les genres. Compte tenu de la nature des défis internationaux du développement et de la croissance des inégalités au sein des pays et entre eux, il n'est pas suffisant de déléguer aux gouvernements nationaux la responsabilité de combattre l'inégalité des revenus.

Nous recommandons donc que le nouveau programme inclue :

- un objectif à part entière pour lutter contre l'inégalité et la discrimination, y compris des indicateurs spécifiques pour contrôler l'inégalité des revenus (par exemple GINI, le ratio Palma, ou autres), ainsi que des indicateurs pour contrôler le progrès, ventilés par genre pour les groupes les plus marginalisés et désavantagés,

- un accord sur le rôle de la communauté internationale dans la lutte contre les inégalités au niveau mondial et national,
- les propositions du Panel de ne considérer aucun objectif atteint à moins qu'il ne soit atteint pour toutes les personnes, et de contrôler le progrès utilisant des données ventilées au niveau national et international,
- une attention particulière pour lutter contre les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les genres et de la discrimination (y compris les normes sociales et les déséquilibres de pouvoir), ainsi que l'intégration de la dimension d'égalité entre les genres dans tous les objectifs,
- des indicateurs spécifiques dans tous les objectifs garantissant que les enfants et les jeunes ne sont pas laissés de côté mais sont activement pris en compte dans le contrôle et l'évaluation du programme.

Le besoin de combattre les inégalités doit être au cœur de tout futur programme de développement. Les causes structurelles des inégalités et marginalisations requièrent une approche holistique traduite dans des solutions structurelles et importantes pour le programme afin d'obtenir une justice sociale pour tous.

Transformations structurelles

Nous saluons l'appel du Panel pour « une transformation économique profonde pour éradiquer l'extrême pauvreté et améliorer les moyens de subsistance.» ainsi que pour « des institutions publiques équitables et responsables ainsi que des pratiques commerciales inclusives et durables». Ces transformations sont cruciales pour le programme pour l'après-2015.

Cependant nous trouvons préoccupant que le rapport du Panel ne recommande pas de réformes spécifiques des structures économiques et sociales. Ces réformes doivent inclure la régulation des marchés financiers, la restructuration des régimes commerciaux déloyaux et des régimes de droits de la propriété intellectuelle, la fin des paradis fiscaux, la redéfinition du progrès liée aux mesures de durabilité et de bien-être et non au PIB, ainsi que la cohérence des politiques au service du développement. Toutes ces étapes sont nécessaires car les régimes actuels mondiaux économiques et financiers imposent des obstacles à l'éradication de la pauvreté et à la mise en œuvre complète de tous les droits humains. De nouvelles règles doivent être établies et d'autres supprimées pour assurer que les cadres mondiaux ne restreignent pas les droits humains et les objectifs de développement. De plus les structures politiques, sociales et économiques ne devraient pas avoir pour but simplement de « favoriser l'essor du commerce » mais avant tout garantir la justice et améliorer le bien-être des personnes et de la planète.

Plus particulièrement, le programme pour l'après-2015 doit :

- avoir comme objectif de réformer les régimes financiers, fiscaux, commerciaux et de droits de propriété au niveau mondial, régional et national, conformément aux obligations des droits humains, pour garantir un marché équitable, des mécanismes justes de règlement de la dette souveraine, une redistribution de la richesse et pour mettre fin aux mouvements illicites de capitaux,
- reconnaître qu'il y a des limites au modèle de croissance et que les structures économiques du Nord doivent être réformées,
- spécifier les transformations nécessaires pour une consommation et une production durables pour chaque région du monde, chacune aura besoin de mesures différentes parallèlement aux interdépendances actuelles,

- inclure une cible sur le travail des enfants et les liens avec la coopération commerciale internationale.

Universalité

Le Panel de haut niveau reconnaît que le programme de développement pour l'après-2015 doit être universel. Par conséquent tout le monde doit assumer sa juste part de responsabilité. Ceci est tout à fait bienvenu. Les responsabilités des pays développés dans différents domaines sont clairement énoncées, telles que développer un environnement mondial favorable, catalyser le financement du développement à long terme, réduire les mouvements illicites de capitaux, promouvoir des modes de consommation et de production durables. Le rapport appelle également à une responsabilité des « autres pays », faisant référence implicitement au groupe plus large de parties prenantes impliquées dans la coopération Sud-Sud, suggérant qu'ils devraient progresser vers des objectifs volontaires pour l'assistance financière complémentaire (Objectif 12). Nous saluons cet appel.

Malheureusement, le rapport n'aborde pas les systèmes de pouvoir qui forment le paysage universel. Le « nous » cité dans le rapport est un « nous, citoyens et institutions du monde » vaste et imaginaire qui inclut des acteurs avec des agendas complètement opposés et des différences énormes quant au pouvoir et aux opportunités. Le rapport appelle à un nouveau partenariat mondial mais n'indique pas comment ce nouveau partenariat mondial sera plus fort et plus effectif que celui envisagé par l'ODD 8. Une autre lacune du rapport est qu'il néglige le rôle de la définition mondiale d'objectifs dans la lutte contre l'inégalité de revenu et contre la discrimination. Le rapport considère l'inégalité de revenu comme une question transversale qui devrait être traitée par les politiques nationales dans chaque pays. Au contraire, il est nécessaire d'avoir une définition mondiale d'objectifs avec un processus véritablement participatif et une participation de tous les groupes marginaux.

Nous aimerions attirer votre attention sur les points suivants qui sont fondamentaux pour une mise en place effective du futur programme :

- des objectifs universels, clairs et mesurables pour les partenariats mondiaux,
- une conception plus inclusive des partenaires potentiels et une attention particulière à l'inclusion des plus affectés dans chaque partenariat,
- une place centrale à la cohérence des politiques en faveur du développement,
- des mesures résolues ouvrant la voie au financement innovant et durable du développement.

Les avantages d'un partenariat renouvelé ne porteront réellement leurs fruits que si des engagements clairs sont pris.

Obligation de rendre des comptes

L'obligation de rendre des comptes doit être l'une des pierres angulaires de la conception et mise en place d'un programme pour l'après-2015 transformatif et efficace. La question de l'obligation de rendre des comptes est clairement reconnue dans le rapport, qui inclut ce concept dans deux des cinq « réorientations transformatrices » : « construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous » et « créer un nouveau partenariat mondial ». Comme cela est indiqué dans le rapport « Nous appelons donc à une réorientation radicale : reconnaître la bonne gouvernance et la paix comme étant des éléments fondamentaux du bien-être et non des options facultatives. ». Nous soutenons la demande de paix et de sécurité individuelle comme fondements pour le développement, bien que le rôle des acteurs internationaux qui alimentent et souvent attisent les conflits ne soit évoqué de manière insuffisante. Le rapport démontre également que l'obligation de rendre

des comptes doit être mutuelle entre les Etats, entre les institutions et destinée aux citoyens. Ces dynamiques sont soulignées dans le rapport qui indique que «peut-être la plus importante [transformation] du programme pour l'après-2015, consiste à insuffler aux politiques nationales et internationales le sentiment d'appartenir à un nouveau partenariat mondial » et que « toute personne impliquée doit être entièrement responsable », y compris les acteurs des secteurs publique et privé et au niveau national et local.

Cependant, le rapport n'entre pas dans les détails concernant les mécanismes à utiliser. Il n'explique pas non plus clairement comment l'obligation de rendre des comptes sera traitée si la proposition d'objectifs mondiaux et de cibles et indicateurs nationaux est adoptée. Afin que les engagements de l'après-2015 entraînent un changement, il est nécessaire de mettre en place un moyen de vérifier si les promesses sont tenues. Ceci est en partie pris en considération par le rapport qui appelle le programme pour l'après-2015 à inclure des mécanismes de contrôle de l'obligation de rendre des comptes, en impliquant toutes les parties : les Etats, la société civile, le secteur privé, les fondations et la communauté internationale du développement. Les objectifs spécifiques de gouvernance, de paix et sécurité et d'un environnement global favorable établissent un lien avec les questions permettant de renforcer l'obligation de rendre des comptes, telles que l'Etat de droit et le pouvoir judiciaire, la liberté d'information ainsi que la participation et les poursuites judiciaires contre les affaires de corruption.

Plus précisément, le nouveau programme de développement doit inclure :

- un objectif à part entière pour une gouvernance transparente, responsable et participative avec des cibles mesurables, intermédiaires et à atteindre progressivement,
- des principes de gouvernance que sont la transparence, la responsabilité, l'intégrité et la participation, intégrés dans tous les autres objectifs proposés, chacun avec des cibles mesurables, intermédiaires et à atteindre progressivement,
- des mécanismes d'obligation de rendre des comptes qui sont universels, participatifs et donnant les moyens aux personnes de contrôler et demander des comptes aux gouvernements, aux institutions financières, aux acteurs du développement et au secteur privé afin d'être légitimes et efficaces,
- un régime d'obligation pour les entreprises à faire des rapports,
- une place plus importante accordée au rôle de la bonne gouvernance et des institutions qui garantissent l'Etat de droit et la liberté d'opinion en ce qui concerne la gestion des conflits.

Participation

Nous saluons l'appel du Panel pour un engagement et une participation active des citoyens dans les procédures politiques et la reconnaissance de leur valeur intrinsèque comme moteur du développement, ainsi que l'insertion de cette demande dans l'objectif 10c. De plus, le rapport reconnaît le rôle central et vital de la société civile dans la conception, la réalisation et le contrôle du nouveau programme, en reconnaissant et affirmant la voix des individus, et en demandant des comptes aux responsables. Nous saluons également l'attention portée à l'accès à l'information et à la disponibilité des données ventilées, deux aspects du rapport qui, s'ils sont suivis, aideront pleinement la participation des personnes dans les processus de prise de décisions.

Cependant les conditions favorables pour une telle participation significative sont loin d'être sécurisées. Trop souvent, les personnes vivant dans des conditions les rendant vulnérables

et marginalisées sont exclues de ces processus. Nous sommes également inquiets que l'espace politique et la sphère d'influence de la société civile diminuent.

Par conséquent, nous réaffirmons le besoin crucial pour les points suivants d'être intégrés pleinement dans le programme pour l'après-2015 :

- instaurer des mécanismes fiables garantissant la participation des communautés socialement exclues dans la conception, la mise en place et le contrôle du programme pour l'après-2015, ainsi que des lois, des politiques et des programmes nationaux et locaux.
- garantir que l'information n'est pas seulement accessible mais également obtenue en temps utile et facilement compréhensible. Cela signifie, par exemple, que l'information doit être diffusée en langues minoritaires et son contenu et format adaptés à différents niveaux d'éducation et aux personnes handicapées.
- établir un environnement légal favorable pour les organisations de la société civile qui reconnaît le droit à la liberté d'association, les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion ainsi que le droit de travailler sans peur d'harcèlement, représailles, intimidation et discrimination.

Un programme vraiment axé sur les individus et qui ne laisse personne sur le bord de la route devrait mettre en place des catalyseurs pour la pleine participation dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux de toutes les personnes indépendamment de leur âge, leur race ou origine ethnique, leur handicap, leur genre, leur identité ou orientation sexuelle, leur lieu de naissance, ou toute autre situation.

Nous souscrivons pleinement à ces recommandations formulées lors des consultations de la société civile et dans leurs positions. L'efficacité du programme pour l'après-2015 et sa capacité à entraîner de véritables transformations, dépendra essentiellement de la prise en compte de ces paramètres, et donc de l'adhésion du public et du soutien mondial qu'il générera.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de nos sentiments les plus distingués,

Signataires

act:onaid
ActionAid International



ADRA Germany



Alliance2015





Asociación Nueva Vida
Pro-Niñez y Juventud, El Salvador



African Youth Initiative
on Climate Change (AYICC)



Association Bariq 21 for promotion of
renewable energy and sustainable development



BRAC



Bolivian Platform on Climate Change



CARE International



Center for the Development of
Civil Society, Armenia



Centro Alexander von Humboldt



Studies Center for Governance and Democracy
(CEGODEM) – GCAP Nicaragua



Mesoamerican Center for Studies on
Appropriate Technology (CEMAT)



Panamenian Women Center (CEMP)



ChildFund Alliance



Çocuk Hakları Zirvesi Derneği
çocuklar için çocuklarla birlikte...

Children Rights Summit and Development Association (CHZD)



Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA)



CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation



Climate Change & Development
NGO Alliance, Azerbaijan



Coordinación de ONG y Cooperativas
(CONGCOOP), Guatemala



Council for NGOs in
Malawi (CONGOMA)



Cameroon Youth Movement
for Citizenship (CYMC)



Ecosystems Work for Essential
Benefits, Inc. (EcoWEB), Philippines



Foro Ciudadano de Participación por
la Justicia y los Derechos Humanos Argentina



Fundación Cosecha
Sostenible de Honduras



Fundación Étnica Integral, Inc



equidad de género
ciudadanía, trabajo y familia s.c.
Gender Equity: Civil participation, Work and Family



Global Call to Action against Poverty-Uganda



The Global Call to Action Against Poverty (GCAP)



Global Call to Action against Poverty-China



Green Life
ගීන්ලයිෆ්
காணலயிப்

Green Life Sri Lanka



Greenpeace



International Alliance of Indigenous and Tribal Peoples of the Tropical Forests



International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
www.ifrc.org Saving lives, changing minds.
International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC)



International Network of Women's Funds



Islamic Relief Worldwide



Journey



The Finnish NGO Platform KEPA



अन दीप भवः
NACDOR
National Confederation of Dalit Organisations (NACDOR)



Oxfam International



Pakistan NGOs Forum



Pelangi Indonesia Foundation



Population, Initiatives & Impacts dans la Société
People Initiatives and Impacts on Society (PIIS)



REPEM
RED DE EDUCACIÓN POPULAR ENTRE MUJERES DE LATINOAMÉRICA Y EL CARIBE
Con status consultivo ante ECOSOC Naciones Unidas
Red de Educación Popular entre Mujeres de Latinoamérica y el Caribe (REPEM LAC)



Rotaract Club Bombacaceae



ASSOCIAÇÃO DE REINTEGRAÇÃO DOS JOVENS/ CRIANÇAS NA VIDA SOCIAL
Association for Reintegration of Youth/Children in Social Life (SCARJoV)



Seed Institute Kenya



Alianza Hondureña ante el Cambio Climático (AHCC)

Alternativa Salvadoreña de Cooperativas (ALSACOOP) de El Salvador

Movimiento Salvadoreño por la Defensa de la Vida frente al Cambio Climático (MOSDEVI), El Salvador